# siret: 200 086 676 00026 Mairie de VILLIERS EN BIERE - 77190 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL N° 2025-023

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau Syndical légalement convoqué s'est réuni au 2 rue de la Bascule sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH, Président

## **Etaient présents:**

Monsieur Thierry FLESCH – **Président** Monsieur Francis GUERRIER, **1**er **Vice-Président** Monsieur Philippe DOTHÉE 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Michel CHARIAU 4<sup>ème</sup> Vice-Président(visio)

## Ont donné des pouvoirs :

Etaient Absents Madame Espérance VIEIRA 2ème Vice-Présidente, Monsieur Jacky SEIGNANT; 5ème Vice-Président

Nbre membres en exercice: 6 - Présents: 4 - qui ont pris part à la délibération: 4 - Date affichage et de convocation: 18/09/2025

Suite à la délibération N° 2020/017 du 23/09/2020 autorisant la délégation de bureau de voter des délibérations

**Etaient également présents** : Mathieu KOKOT, Directeur

#### AIDE AUX PARTICULIERS -

## Travaux de restauration des berges - DANNEMOIS

Suite au vote du budget pour l'année 2025 ; le 15/04/2025 délibération N° 2025-008

Monsieur le Président, expose :

Dans le cadre des actions de lutte contre les inondations, une enveloppe d'aide aux particuliers est prévue au budget, pour rappel : jusqu'à 5 000 € par particulier, participation à hauteur de 20 %.

- Monsieur MARIE, riverain de l'Ecole à DANNEMOIS (91490) à l'occasion de travaux de restauration de berge (berge en technique végétale)
  - Démolition de la berge en béton et mise en décharge spécialisée
  - Réalisation d'une berge en technique végétale soit un pieu d'accacia de 1m80 tous les 30 cm,
  - Tressage d'osier vivant, grillage anti-rat
  - Remblaiement avec de la grave compactée à hauteur du niveau d'eau et 30. Cm de terre végétale
  - Plantations d'arbres d'hélophytes (iris, carex, caltas)

Le montant des travaux s'élève à 5 874.00 € TTC

Le SEMEA s'engage à participer à hauteur de 1 174.80 €, (20 % sur la facture énoncée, soit 5 874.00 € x 20 % = 1 174.80 €

Une réunion de terrain sera réalisée afin de constater que les travaux ont bien été réalisés et une convention sera signée des deux parties

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'approuver cette proposition.

Après avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve et autorise le président à réaliser les actions préalablement mentionnées. Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

### Certifié exécutoire par

L'envoi en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le : 26/11/2025

Signé électroniquement par : Thierry

Le Président Thierry FLESCH

Date de signature : 26/11/2025

Qualité : Président